

Office national du film du Canada

2022-2023

Plan ministériel

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien

© Office national du film du Canada, 2022

No de cat. NF1-4F-PDF

ISSN 2371-6487

Table des matières

De la part du ministre	1
De la part du commissaire.....	3
Aperçu de nos plans.....	5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques.....	7
Services internes : résultats prévus.....	21
Dépenses et ressources humaines prévues	25
Dépenses prévues	25
Ressources humaines prévues.....	29
Budget des dépenses par crédit voté.....	30
État des résultats condensé prospectif	30
Renseignements ministériels	33
Profil organisationnel	33
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	33
Contexte opérationnel.....	33
Cadre de présentation de rapports	34
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	35
Tableaux de renseignements supplémentaires	35
Dépenses fiscales fédérales	35
Coordonnées de l'organisation.....	35
Annexe : définitions.....	37
Notes en fin d'ouvrage	41

De la part du ministre

À titre de ministre du Patrimoine canadien, c'est avec plaisir que je vous présente le Plan ministériel de 2022-2023 de l'Office national du film du Canada (ONF). Cette année encore, la crise sanitaire a profondément influencé nos vies et elle continue à toucher tous les secteurs de notre économie. C'est avec cette réalité que les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien devront composer pour s'acquitter de leur mission, c'est-à-dire faire en sorte que la population canadienne puisse profiter de tout ce qu'a à offrir le milieu canadien des arts, de la culture et du patrimoine.



Maintenant dans la deuxième année de son plan stratégique, l'ONF transforme ses méthodes et systèmes de travail en plaçant les créateurs et créatrices au centre de son approche de programmation et en veillant à ce que la population canadienne se reconnaisse dans les œuvres audiovisuelles qu'il produit. Ces œuvres sont destinées à atteindre un public plus large et à encourager les discussions sur les enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens et Canadiennes.

Grâce à sa collaboration soutenue avec différentes communautés de créateurs et créatrices au Canada, lesquelles demeurent au cœur de son mandat, l'ONF remplira ses engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, dans le but d'éliminer le racisme systémique et les préjugés inconscients au sein de l'institution et de s'assurer que sa programmation inclut une juste représentation de la voix des artistes issus de groupes sous-représentés (communautés autochtones, noires, racisées et LGBTQ2+; communautés de langue officielle en situation minoritaire; personnes handicapées). L'ONF actualisera et mettra également en œuvre son plan d'action autochtone en étroite collaboration avec son comité-conseil autochtone. Tout cela se fera en soutenant les créateurs et créatrices dans leur démarche artistique et en leur fournissant les ressources et la technologie dont ils ont besoin pour travailler malgré l'incertitude entraînée par la pandémie. En outre, comme il l'a fait au tout début de la pandémie, l'ONF rejoindra un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes à l'aide de sa riche collection en ligne. Il appuiera aussi les enseignants et enseignantes, les élèves et leur famille grâce à une offre éducative en ligne renouvelée.

Le présent plan nous donne un aperçu des activités et des responsabilités de l'Office national du film du Canada au cours de la prochaine année. Je vous invite à le lire pour voir comment l'ONF entend réaliser les engagements du gouvernement du Canada et servir la population canadienne. Bonne lecture!

L'honorable Pablo Rodriguez

De la part du commissaire

L'an dernier, nous nous sommes donné un plan stratégique ambitieux qui établit des objectifs de développement dans tous les secteurs de l'institution. Ce plan est fidèle à notre histoire marquée par l'innovation, mais aussi par l'audace des œuvres produites et leur pertinence pour le public canadien.

Déjà, de nombreux chantiers sont en marche. Grâce à l'engagement professionnel et à l'esprit de collaboration de notre personnel et de la communauté d'artistes, qui ne se sont jamais démentis malgré le contexte de la pandémie, le travail accompli à ce jour est fort impressionnant.

La prochaine année amènera l'ONF, avec tous les membres de son personnel et tous ses collaborateurs et collaboratrices, à innover, à trouver d'autres façons de créer, de travailler, de collaborer et de comprendre l'autre.

L'ONF est en pleine évolution, devant comme derrière la caméra : les équipes se renouvellent, l'expertise grandit, de nouvelles ambitions prennent forme. L'institution aspire à resserrer les liens avec l'industrie et tous les artisans et artisanes, à renforcer la présence et la parole des groupes sous-représentés, à intensifier le rapprochement avec les peuples autochtones, à participer à de grandes œuvres, à rejoindre de nouveaux auditoires et à s'aventurer hors de l'écran dans de nouvelles formes d'art technologique.

Dans cet esprit, je vous présente notre Plan ministériel 2022-2023, qui détaille nos priorités pour l'année à venir. Ce plan est notre feuille de route pour accomplir notre mandat et pour continuer d'être l'un des plus grands laboratoires de création au monde, un incubateur de talents ainsi qu'un agent de changement dans la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Claude Joli-Coeur

Commissaire du gouvernement à la cinématographie et
président de l'Office national du film du Canada



Aperçu de nos plans

Renouveler l'approche de programmation de l'ONF et enrichir l'expérience de création

- Communiquer le cadre de programmation de l'ONF à sa communauté d'artistes et de partenaires de l'industrie, ainsi qu'aux équipes internes ; en collaboration avec ses créateurs et créatrices, réaliser les priorités de la division Création et innovation pour 2022-2023.
- Poursuivre la tenue de forums stratégiques de programmation à l'échelle du pays, en partenariat avec l'industrie et les communautés de création, et tenir la deuxième édition du Forum national de programmation.

Produire des œuvres qui reflètent des perspectives originales sur les réalités canadiennes

- Travailler avec les créateurs, les créatrices et les cinéastes à la production d'œuvres originales et innovatrices qui reflètent la multiplicité des cultures et des points de vue dont se compose le pays.
- En plus de maintenir les engagements actuels de l'ONF sur le plan de la parité hommes-femmes, de la production autochtone et de la production par des créateurs et créatrices des communautés de langue officielle en situation minoritaire, établir des objectifs de production en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.
- Encourager l'expérimentation et la prise de risques en matière de création pour trouver de nouvelles façons de raconter les histoires de manière à repousser les limites de l'innovation.

Réinventer les modes de mise en marché, de diffusion et de distribution de l'ONF

- Continuer de rejoindre plus de Canadiens et Canadiennes sur toutes les plateformes, cultiver une proximité accrue avec les auditoires et favoriser leur rapprochement avec les œuvres en fonction de leurs champs d'intérêt.
- Poursuivre les stratégies de distribution et de marketing qui visent à promouvoir les œuvres de l'ONF sur ONF.ca/NFB.ca et sur les médias sociaux, et veiller à les offrir en ligne plus rapidement et plus facilement.
- Intégrer des outils qui permettront à l'ONF de mieux comprendre les comportements des utilisateurs et utilisatrices sur ses plateformes numériques, et d'accroître leur engagement à son égard.

Renouveler les plateformes numériques de l'ONF

- Lancer un nouveau site Web Archives ONF et élaborer un plan de refonte du site ONF.ca/NFB.ca en mettant l'accent sur l'optimisation de l'expérience utilisateur.

Déployer la nouvelle stratégie éducative de l'ONF

- Promouvoir le programme d'apprentissage en ligne l'École des médias et développer des modules du programme d'apprentissage Voix autochtones et réconciliation.
- Déployer une nouvelle version — conviviale, accessible et adaptée aux appareils mobiles — de la plateforme l'École de l'Océan, tout en continuant à créer du contenu sur le monde des sciences et de la culture océaniques.

Améliorer les processus de gouvernance et de planification

- Actualiser le mandat du comité de direction de l'ONF afin de renforcer son rôle, et mettre sur pied un comité opérationnel pour faire en sorte que les processus de planification soient cohérents, réalistes et arrimés aux ressources financières et humaines, ainsi qu'à la capacité de l'organisation.

Être un agent de changement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

- Continuer à mettre en œuvre les objectifs et les engagements énoncés dans le Plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de l'ONF.
- En étroite collaboration avec le comité-conseil autochtone, actualiser et mettre en œuvre le Plan d'action autochtone de l'ONF.

Assurer le bien-être du personnel et des collaborateurs et collaboratrices, et offrir du perfectionnement professionnel

- Déployer le deuxième volet de la formation relative à la politique de l'ONF sur la prévention et la résolution du harcèlement et de la violence en milieu de travail.
- Mettre en œuvre la stratégie de gestion des talents de l'ONF et développer un nouveau programme de gestion du rendement, dont les valeurs, les compétences et les comportements attendus feront partie intégrante.
- Implanter la politique sur le télétravail et les nouveaux modes de travail hybride.

Mettre en œuvre le Plan technologique

- Uniformiser les technologies utilisées dans les studios de production.
- Interconnecter les centres de production et poursuivre le déploiement d'outils de production virtuelle.
- Développer une stratégie de gestion de l'information qui favorise un processus de prise de décision fondé sur des données fiables, auxquelles un portail centralisé comprenant des tableaux de bord, des rapports et des statistiques permettra d'accéder aisément.

Pour de plus amples renseignements sur les plans de l'ONF, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Programmation et production audiovisuelles

Description

L'Office national du film a le mandat de créer des œuvres audiovisuelles pertinentes et innovatrices qui font connaître le Canada et ses diverses perspectives au peuple canadien et au reste du monde. L'Office national du film travaille avec des cinéastes, des créateurs et des créatrices provenant de toutes les régions du pays pour produire des documentaires, des animations, des œuvres interactives et immersives d'exception enracinés dans les expériences et les réalités canadiennes. L'Office national du film se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, et ce, sur la scène tant nationale qu'internationale. L'Office national du film se donne l'objectif de refléter les points de vue et les expériences de communautés qui sont systématiquement sous-représentées dans le paysage médiatique, et d'innover dans la création de nouvelles formes et approches pour raconter des histoires.

Faits saillants de la planification

Renouveler l'approche de programmation de l'ONF et enrichir l'expérience de création

Guidé par les priorités de son Plan stratégique 2020-2023, l'ONF continuera de transformer son approche dans les domaines de la programmation et de la création audiovisuelle. En 2022-2023, il tablera sur le travail effectué jusqu'à présent pour améliorer les processus liés à la programmation et veiller à ce qu'ils soient cohérents, intégrés et adaptés.

Par souci de transparence, de clarté et d'inclusion, l'ONF communiquera son cadre de programmation à sa communauté d'artistes et de partenaires de l'industrie ainsi qu'aux équipes internes. Il collaborera en outre avec les créateurs et créatrices à la réalisation des priorités de sa division Création et innovation pour 2022-2023.

Comme il l'a fait en 2021-2022, l'ONF organisera des forums stratégiques de programmation à l'échelle du pays, en partenariat avec l'industrie et les communautés de création : cette initiative permettra d'avoir une vision commune des tendances et une perspective d'ensemble des projets. Il tiendra la deuxième édition du Forum national de programmation, lequel réunit des acteurs clés internes et externes (créateurs et créatrices, coproducteurs et coproductrices) et leur offre l'occasion d'écouter, de participer, de discuter et de contribuer à la réflexion de l'ONF touchant la programmation et les choix qui s'y rattachent.

Ces processus situent les créateurs et créatrices au cœur de l'approche de programmation de l'ONF et leur assurent un accompagnement personnalisé à chacune des étapes de leur parcours artistique. L'organisation maintiendra en outre des mécanismes de communication optimaux avec ses nombreux partenaires, que ce soit au moyen d'événements organisés conjointement avec l'industrie et les communautés de création ou de réunions stratégiques tenues avec la haute direction et les acteurs clés, par exemple la consultation annuelle avec des communautés de langue officielle en situation minoritaire du secteur des arts et de la culture.

Produire des œuvres qui reflètent des perspectives originales sur les réalités canadiennes

Conformément au mandat de l'ONF, tous les studios du pays travailleront avec les créateurs et créatrices et les cinéastes à la production d'œuvres originales et innovatrices qui reflètent les différentes cultures et perspectives dont se compose le pays.

En plus de maintenir ses engagements sur le plan de la parité hommes-femmes, de la production autochtone et de la production des créateurs et créatrices des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'ONF établira des objectifs de production en matière de diversité, d'équité et d'inclusion raciales afin d'assurer une meilleure représentation de la grande multiplicité des voix qui constitue la richesse de notre pays.

L'ONF continuera aussi de soutenir la relève canadienne des créateurs et créatrices d'œuvres documentaires, d'animation ou réalisées au moyen des nouveaux médias en leur offrant une expérience pratique et professionnelle de la création. En tant que laboratoire de création, l'ONF encouragera l'expérimentation et la prise de risques par le recours à de nouvelles façons de raconter les histoires qui repoussent les limites de l'innovation et élargissent la trame du récit documentaire et du récit d'animation.

Analyse comparative entre les sexes plus

Ancrée dans le mandat de l'ONF, la diversité d'expression demeure l'une des grandes priorités de 2022-2023.

L'ONF vise à promouvoir les voix des communautés qui sont systématiquement sous-représentées dans le paysage médiatique, que ce soit devant ou derrière la caméra : réalisatrices, peuples autochtones, communautés de langue officielle en situation minoritaire, communautés noires et racisées, communautés LGBTQ2+ et personnes handicapées. La programmation témoigne de la diversité canadienne et contribue à la cohésion sociale du pays. L'ONF continuera de s'assurer de la représentation équitable des voix des artistes dans sa programmation et au sein des divers comités de la division Création et innovation.

Lancé le 24 février 2021, le Plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion énonce une série d'engagements visant à éliminer le racisme systémique et les préjugés inconscients ainsi qu'à faire de l'ONF une organisation plus ouverte et plus diversifiée. Le Plan comporte des objectifs et des mesures concrètes, qui auront une incidence sur la culture organisationnelle et sur les pratiques de distribution, de production et de recrutement. Ces engagements constituent un complément aux mesures qu'a déjà prises l'ONF en ce qui concerne tant la production que la distribution d'œuvres audiovisuelles dans le cadre de l'ACS+.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (NU) et objectifs de développement durable (ODD) des NU

L'ONF souscrit aux principes et aux objectifs formulés dans le Programme de développement durable des Nations Unies. À titre de producteur public d'œuvres audiovisuelles, il estime pouvoir agir comme catalyseur de changement et contribuer à la recherche du bien commun et du mieux-être de la société en faisant connaître davantage les enjeux mondiaux qui touchent la population canadienne et la population mondiale (ODD 16 — Paix, justice et institutions efficaces). Dans ses œuvres, il explore les enjeux dont les conséquences se manifestent sur l'ensemble de la planète, notamment le réchauffement climatique, thème central de certains modules de son École de l'Océan (ODD 13 — Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Ces dernières années, l'ONF a jeté les fondements de nouvelles approches et s'est fermement engagé à mettre en valeur la grande diversité qui existe au Canada, ainsi qu'à promouvoir la parité hommes-femmes et un plus large éventail de points de vue (ODD 5 — Égalité entre les sexes). Conformément à l'engagement qu'il a pris de redéfinir ses relations avec les Autochtones, l'ONF adoptera, dans le contexte de son Plan d'action autochtone, un nouveau plan triennal s'inspirant des meilleures pratiques en production, en distribution et en changement organisationnel (ODD 16). Le Plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de l'ONF vise à lutter contre le racisme systémique, à donner une visibilité accrue aux groupes racisés et à mieux refléter la richesse et la diversité de la société canadienne (ODD 16).

Expérimentation

Grâce à son personnel et à ses collaborateurs et collaboratrices de talent, l'ONF est depuis longtemps reconnu comme un chef de file mondial de la mise en récit innovatrice et de l'exploration audacieuse de nouveaux formats narratifs et cinématographiques qui ne craignent pas l'hybridation des genres : le projet *Oonduuulaaa*, du Studio interactif du Programme français, en constitue l'illustration parfaite. Durant la prochaine année, les artistes Katherine Melançon et Jean-François Clermont exploreront les possibilités narratives des technologies haptiques (appareils capables de transmettre les vibrations sur un large spectre pour simuler les sensations ressenties par quelqu'un qui interagit directement avec des objets physiques). Grâce

au partenariat établi avec la société D-Box, ils seront en mesure de produire plusieurs prototypes interactifs qui les aideront à mieux comprendre la nature de ces technologies et leurs possibilités créatives, et d'envisager des applications dans leurs projets de création futurs ou en cours. La connaissance extraite de la conception et de la fabrication des prototypes fera l'objet d'articles destinés à la communauté créative, laquelle pourra ainsi tirer parti de ces résultats.

Également en 2022-2023, l'équipe de recherche-développement de l'ONF continuera d'explorer les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle comme outil de production. Elle aura notamment recours à un réseau neuronal dont les algorithmes permettent de produire une œuvre unique, qui reflète le style de son créateur ou de sa créatrice. Des algorithmes d'intelligence artificielle seront également utilisés pour améliorer les images de mauvaise qualité d'une production audiovisuelle.

Principaux risques

Depuis plusieurs années, l'érosion constante des budgets de production constitue la principale préoccupation des parties prenantes clés de l'ONF, à savoir les créateurs et créatrices et les cinéastes canadiens, de même que la communauté du cinéma indépendant en général.

L'ensemble des acteurs de l'industrie culturelle canadienne s'est trouvé en proie aux difficultés engendrées par la COVID-19, lesquelles ont contribué à ce que le budget alloué à la production audiovisuelle de l'ONF ne réponde pas aux attentes des créateurs et créatrices et des cinéastes. Afin d'atténuer le risque de réactions négatives de la part des parties prenantes, l'ONF adopte à leur égard une stratégie d'engagement actif et renouvelle son approche en vue d'améliorer leur expérience en milieu de travail. Il s'est aussi engagé à atteindre la viabilité financière à long terme et à hausser le financement alloué à la production lorsqu'il aura équilibré son budget de fonctionnement.

Un autre risque serait que, en l'absence d'une gestion cohérente et efficace, l'organisation n'aurait pas la capacité de réaliser ses priorités institutionnelles. Pour le réduire, l'ONF créera un comité des opérations (plus de précisions dans la section Services internes), qui aura pour tâche de veiller à ce que des ressources humaines et financières adéquates soient affectées aux priorités, et à ce que ces dernières soient atteintes dans des délais réalistes.

Résultats prévus pour la Programmation et production audiovisuelles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Programmation et production audiovisuelles, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les œuvres de l'ONF sont le reflet des perspectives pancanadiennes	Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs du Québec	32 %-45 %	31 mars 2023	44 %	49 %	36 %
	Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de l'Ontario	14 %-21 %	31 mars 2023	18 %	16 %	20 %
	Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de l'Atlantique	11 %-17 %	31 mars 2023	10 %	8 %	10 %
	Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs des Prairies canadiennes, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest	8 %-15 %	31 mars 2023	10 %	10 %	18 %
	Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de la Colombie-Britannique et du Yukon	11 %-21 %	31 mars 2023	18 %	17 %	15 %
L'ONF est un centre mondial d'excellence en production audiovisuelle	Nombre de prix remportés dans les festivals et galas	100	31 mars 2023	124	123	108
L'ONF encourage les talents de l'industrie et de la diversité culturelle canadienne	Pourcentage des productions achevées, signées par la relève	25 %	31 mars 2023	31 %	51 %	45 %
	Pourcentage des productions achevées, réalisées par des cinéastes et créateurs autochtones	15 %	31 mars 2023	10 %	19 %	8 %
	Pourcentage de productions achevées, réalisées par des femmes	50 %	31 mars 2023	34 %	51 %	40 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱ.

Dépenses budgétaires prévues pour la Programmation et production audiovisuelles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Programmation et production audiovisuelles, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
Budget principal des dépenses	34 973 394	34 688 322	34 688 322	34 688 322
Fonds renouvelable	-	1 931 202	1 631 551	1 466 041
TOTAL	34 973 394	36 619 524	36 319 873	36 154 363

Établies à 34,7 millions de dollars, les dépenses prévues à partir des autorisations principales 2022-2023 sont inférieures au budget principal des dépenses (35 millions de dollars) ; elles reflètent le remboursement du fonds renouvelable pour des investissements faits en 2019-2020. Prévu sur cinq ans, ce remboursement a débuté en 2021-2022.

En 2022-2023 et dans les années à venir, les nouvelles acquisitions d'immobilisations permettront à l'ONF de mettre en œuvre la technologie nécessaire à la connexion virtuelle de l'ensemble de ses bureaux et de ses installations ainsi que d'adopter les outils technologiques optimaux pour créer du contenu audiovisuel à distance. Le financement sera tiré de prélèvements sur le fonds renouvelable.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱ.

Ressources humaines prévues pour la Programmation et production audiovisuelles

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
154	154	154

La production audiovisuelle a profité de l'accélération de la mise en œuvre du Plan technologique 2021-2025, ce qui a permis aux créateurs et créatrices de travailler et de collaborer à distance à leurs projets. Grâce à cette transformation technologique, les activités de production audiovisuelle n'ont été que minimalement interrompues durant la pandémie. L'implantation de cette infrastructure et de ces nouveaux systèmes et flux de travail continuera de s'améliorer à mesure du déploiement du Plan technologique.

Les niveaux de ressources humaines reflètent les besoins opérationnels actuels.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires

Description

L'Office national du film travaille pour que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays aient accès à ses œuvres sous diverses formes. Comprendre les auditoires et leurs habitudes de consommation, rendre les contenus accessibles sur une variété de plateformes et porter les productions de l'Office national du film à leur attention fait ainsi intrinsèquement partie du mandat de l'institution. L'Office national du film est riche d'une collection qui compte au-delà de 13 000 titres et qui constitue un pilier central du patrimoine culturel du Canada. La *Loi sur le cinéma* confère à l'Office national du film le mandat de conserver cette collection afin d'assurer sa pérennité et son accessibilité à la population du Canada et sur l'échelle internationale, aujourd'hui et à l'avenir.

Faits saillants de la planification

Réinventer les modes de mise en marché, de diffusion et de distribution de l'ONF

Fidèle à son mandat, l'ONF sert l'intérêt public en produisant et en distribuant des œuvres audiovisuelles qui suscitent les discussions et encouragent les débats sur des enjeux importants pour la population canadienne. L'une des priorités clés énoncées dans son plan stratégique actuel consiste à rejoindre des auditoires plus nombreux au pays et à l'étranger, et à favoriser leur rapprochement avec les œuvres en fonction de leurs champs d'intérêt. Conformément à cette priorité, l'organisme entend, en 2022-2023, poursuivre les stratégies de marketing et de distribution conçues pour promouvoir ses œuvres sur ONF.ca/NFB.ca et sur les médias sociaux afin de les offrir en ligne plus facilement et plus rapidement. L'ONF mettra également l'accent sur la publication de contenus thématiques qu'il adaptera à des auditoires ciblés sur plusieurs plateformes de diffusion en continu nationale et internationale en vue d'accroître l'intérêt de ces auditoires, ainsi que la visibilité et le rayonnement de ses œuvres.

Dans le cadre de sa stratégie visant à mieux comprendre et rejoindre les auditoires ainsi qu'à augmenter leur engagement à l'endroit de l'ONF, l'institution a commencé à mettre en place diverses mesures pour développer sa capacité de collecte de données. En 2022-2023, dans le but d'améliorer le potentiel d'engagement des auditoires, l'ONF intégrera des outils (par exemple, Google Analytics 4) qui lui permettront de mieux comprendre les comportements des utilisateurs et utilisatrices sur ses plateformes numériques, de mieux cerner leurs habitudes de consommation et leurs champs d'intérêt, et d'optimiser leur expérience en ligne. Les données recueillies et analysées guideront ainsi l'ONF au moment de redéfinir sa stratégie de distribution numérique.

Renouveler les plateformes numériques de l'ONF

Ces dernières années, l'ONF a entrepris le renouvellement graduel de ses plateformes numériques. En 2022-2023, il lancera un nouveau site Archives ONF, qui reposera sur des technologies actuelles et optimisées conçues pour favoriser les interactions professionnelles. Archives ONF constitue une importante ressource grâce à laquelle les productrices et producteurs canadiens de films et d'émissions de télévision du secteur privé, ainsi que le secteur de l'éducation au pays, sont à même d'accéder en tout temps à des images d'archives haute résolution bien préservées pour leurs projets.

L'ONF développera aussi un plan de renouvellement d'ONF.ca/NFB.ca, qui mettra l'accent sur l'optimisation de l'expérience utilisateur. Par cette refonte, ONF.ca/NFB.ca passera d'un espace de visionnage à une destination numérique phare de l'ONF.

Déployer la nouvelle stratégie éducative de l'ONF

À mesure qu'évolue la technologie, l'ONF redéfinit aussi son offre éducative et ses modes de diffusion du contenu afin de les adapter aux nouvelles méthodes d'apprentissage, qui placent le personnel enseignant au cœur du processus. Les composantes clés de la nouvelle offre sont l'apprentissage par enquête — mis au point en collaboration avec des membres du personnel enseignant canadien — et l'expertise de l'ONF en ce qui a trait au récit.

En 2022-2023, l'ONF fera la promotion de son programme d'apprentissage en ligne l'École des médias, lancé depuis peu à l'intention des élèves et des enseignants et enseignantes qui souhaitent s'initier à la production médiatique pertinente et engagée. Il poursuivra également le développement de modules du programme d'apprentissage Voix autochtones et réconciliation, qui présente l'histoire et la culture des Autochtones selon une perspective autochtone. Enfin, il déploiera une nouvelle version — conviviale, accessible et adaptée aux appareils mobiles — de la plateforme l'École de l'Océan, tout en continuant à créer du contenu de pointe passionnant sur le monde des sciences et de la culture océaniques.

Conservation et préservation

Maintenant que l'ONF a terminé la numérisation de sa collection active, il doit s'employer à restaurer ces œuvres afin qu'elles demeurent accessibles aux Canadiens et Canadiennes sur la plateforme de leur choix. La restauration a pour but de rendre à l'œuvre sa forme originale à l'aide d'outils et de techniques qui en retirent la poussière, stabilisent l'image et optimisent les contrastes et les couleurs. Au cours du prochain exercice, l'ONF commencera à mesurer les progrès réalisés vers la restauration de l'image des films numérisés de sa collection active. À compter de 2022-2023, il disposera d'un nouvel indicateur de programme pour mesurer le nombre d'œuvres de la collection active auxquelles a été appliqué le procédé de restauration de l'image. Ce travail souligne l'importance du patrimoine audiovisuel qui sera légué aux générations futures.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'ONF s'acquitte de cette responsabilité essentielle en distribuant des œuvres audiovisuelles qui témoignent de la pluralité des réalités et des points de vue des Canadiens et Canadiennes, et en particulier des groupes sous-représentés dans le paysage médiatique : les membres des communautés autochtones, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes issues des groupes racisés et de la diversité, les communautés linguistiques en situation minoritaire et les membres de la communauté LGBTQ2+. Il veille ainsi à ce que ces histoires importantes de notre pays soient vues et entendues, car la diversité d'expression et l'inclusion figurent parmi ses priorités.

Lancé le 24 février 2021, le Plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion énonce une série d'engagements visant à éliminer le racisme systémique et les préjugés inconscients, ainsi qu'à faire de l'ONF une organisation plus ouverte et plus diversifiée. Le Plan comporte des mesures concrètes et des objectifs qui auront une incidence sur la culture organisationnelle et sur les pratiques de distribution, de production et de recrutement. Ces engagements constituent un complément aux mesures qu'a déjà prises l'ONF en ce qui concerne tant la production que la distribution d'œuvres audiovisuelles dans le cadre de l'ACS+.

L'ONF veut s'assurer que ses productions reflètent la diversité canadienne et que l'ensemble de la population du pays a accès à une pluralité de voix et d'histoires provenant de chacune des régions. Il rend ses films accessibles à tout le monde en incluant des descriptions vidéo et des sous-titres à chaque nouvelle production.

Partie intégrante du mandat de l'organisme, l'analyse comparative entre les sexes plus constitue un point de départ dans la réalisation d'initiatives ayant pour but de favoriser l'accessibilité et la découvrabilité des contenus canadiens sur l'ensemble du territoire.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (NU) et objectifs de développement durable (ODD) des NU

L'ONF souscrit aux objectifs formulés dans le Programme de développement durable des Nations Unies. Les œuvres audiovisuelles de sa collection donnent un aperçu de la diversité et de la vitalité de la culture canadienne, et explorent une pluralité de sujets, notamment des enjeux mondiaux tels que la pauvreté et les inégalités, le changement climatique, la paix et la justice. L'ONF estime qu'en suscitant le dialogue et l'engagement au moyen de ses œuvres audiovisuelles, il peut agir à titre de catalyseur de changement et contribuer à la recherche du bien commun et du mieux-être de la société (ODD 16 — Paix, justice et institutions efficaces).

L'ONF réitère, dans son plan stratégique, les engagements qu'il a pris d'instaurer un changement durable en ce qui a trait à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à l'équité entre les sexes (ODD 5 — Égalité entre les sexes), et de redéfinir sa relation avec les peuples autochtones (ODD 16).

Ressource fiable pour les professionnels et professionnelles de l'éducation du pays, l'ONF fournit aux écoles canadiennes, dans les deux langues officielles, du contenu audiovisuel qui contribue à promouvoir la compétence médiatique et la citoyenneté mondiale (ODD 4 — Éducation de qualité).

Expérimentation

En sa qualité de distributeur public, l'ONF met souvent à l'essai des stratégies de distribution dans de nouvelles sphères médiatiques où les modèles d'affaires évoluent rapidement. En 2022-2023, il continuera de raccourcir les délais de diffusion des nouveaux titres afin de les rendre

accessibles en ligne aux auditoires les plus nombreux possible et dans les plus brefs délais possible.

De plus, il maintiendra ou établira de nouveaux partenariats avec des distributeurs de contenu multimédia sur des plateformes spécialisées compatibles avec les formats d'avant-garde tels que la réalité virtuelle et augmentée, le dôme hémisphérique et le film dynamique. L'ONF continuera en outre à étudier le potentiel de revenus de nouveaux canaux de distribution, y compris les plateformes numériques compatibles avec la réalité virtuelle (RV), les sites de vente d'applications et les espaces publics qui accueillent des expériences de RV.

Principaux risques

L'ONF accuse une diminution constante du pourcentage des revenus de distribution prévus par rapport au crédit parlementaire : ces revenus sont passés de 10 % en 2011-2012 à 6 % en 2020-2021, et on estime qu'ils se situeront à 5 % en 2021-2022. Les effets de la pandémie sur les revenus de l'ONF en 2022-2023 sont encore incertains. Le risque se trouvera atténué par la poursuite des ventes au marché de l'éducation — les abonnements au portail éducatif CAMPUS étant demeurés stables jusqu'à présent pendant la pandémie — et par les revenus tirés des ventes de plans d'archives.

Un autre risque serait que, en l'absence d'une gestion cohérente et efficace, l'organisation n'aurait pas la capacité de réaliser ses priorités institutionnelles. Pour le réduire, l'ONF créera un comité des opérations (plus de précisions dans la section Services internes), qui aura pour tâche de veiller à ce que des ressources humaines et financières adéquates soient affectées aux priorités, et à ce que ces dernières soient atteintes dans des délais réalistes.

Résultats prévus pour l'Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires.

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les œuvres de l'ONF sont accessibles sur les plateformes numériques	Nombre de titres offerts en ligne	5 900	31 mars 2023	4 368	4 888	5 388
Les œuvres de l'ONF sont visionnées à travers le monde	Nombre de visionnages d'œuvres de l'ONF	55 000 000	31 mars 2023	73 711 564	81 335 869	72 757 041
	Pourcentage de la population canadienne qui affirme avoir vu une production de l'ONF au cours de la dernière année	20%	31 mars 2023	20 %	20 %	Non-disponible
L'ONF est engagé dans une relation avec ses auditoires en ligne	Nombre d'interactions entre l'ONF et ses auditoires en ligne	10 000 000	31 mars 2023	12 501 527	12 273 296	17 418 201
Les œuvres de l'ONF sont préservées et leur pérennité est assurée pour les générations futures	Pourcentage d'œuvres numérisées de la collection active	99.9%	31 mars 2023	99,9 %	99,9 %	99,9 %
	Pourcentage d'œuvres numérisées de la collection totale	86%	31 mars 2023	73 %	79 %	85 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{iv}.

Dépenses budgétaires prévues pour l'Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Accessibilité et interaction avec les auditoires, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
Budget principal des dépenses	20 244 162	19 656 234	19 656 234	19 656 234
Fonds renouvelable	-	626 336	418 346	357 113
TOTAL	20 244 162	20 282 570	20 074 580	20 013 347

Établies à 19,7 millions de dollars, les dépenses prévues en 2022-2023 sont inférieures au budget principal des dépenses (20,2 millions de dollars) ; elles reflètent le remboursement du fonds renouvelable pour des investissements faits en 2019-2020. Prévu sur cinq ans, ce remboursement a débuté en 2021-2022.

En 2022-2023 et dans les années à venir, les nouvelles acquisitions d'immobilisations permettront à l'ONF de mettre en œuvre la technologie nécessaire à la connexion virtuelle de l'ensemble de ses bureaux et de ses installations ainsi que d'adopter les outils technologiques optimaux pour distribuer du contenu audiovisuel à distance. Le financement sera tiré de prélèvements sur le fonds renouvelable.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^v.

Ressources humaines prévues pour l'Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
157	157	157

Les niveaux de ressources humaines sont inférieurs à ceux des exercices précédents en raison des contrechocs de la pandémie, qui a débuté en 2020-2021. Plusieurs activités liées à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles, comme les festivals et les événements communautaires, ont été annulées ou tenues virtuellement, ce qui a entraîné la réduction des besoins en services techniques. De plus, en raison des directives de santé publique, les installations de conservation de l'ONF ont été fermées plusieurs semaines, d'où le ralentissement des activités de numérisation et de préservation.

On prévoit que les contraintes découlant de la pandémie demeureront pendant tout l'exercice 2022-2023 ; il sera donc encore difficile de reprendre les activités destinées au grand public.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{vi}.

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance ;
- services des communications ;
- services juridiques ;
- services de gestion des ressources humaines ;
- services de gestion des finances ;
- services de gestion de l'information ;
- services de technologie de l'information ;
- services de gestion des biens immobiliers ;
- services de gestion du matériel ;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Améliorer les processus de gouvernance et de planification

Afin de mieux harmoniser ses ressources avec ses priorités institutionnelles, l'ONF reverra et renforcera sa gouvernance, et veillera à ce que les processus de planification soient cohérents, réalistes et arrimés aux ressources financières et humaines et à la capacité de l'organisation.

D'abord, il actualisera le mandat du comité de direction (composé de gestionnaires intermédiaires, de directeurs et directrices de division, ainsi que de productrices et producteurs exécutifs) en renforçant son rôle, en maintenant des voies de communication actives avec le comité de direction et en s'assurant que toutes les équipes appuient et partagent la même vision stratégique.

Ensuite, il mettra sur pied un comité opérationnel composé des directeurs et directrices de division, et dont le mandat consistera à superviser la gestion horizontale et à résoudre les questions opérationnelles. Le comité opérationnel fera en sorte que les ressources humaines et financières adéquates soient affectées aux priorités établies dans les plans d'action organisationnels, et que l'atteinte de ces priorités fasse l'objet de délais réalistes compte tenu des ressources disponibles.

En vue de permettre au comité exécutif (composé du commissaire et des membres de la haute direction) de se consacrer davantage à la stratégie, le comité de gestion et le comité des opérations l'appuieront quant à la mise en œuvre des priorités.

Être un agent de changement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

L'ONF continuera à mettre en œuvre les objectifs et les engagements énoncés dans son Plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. La directrice, Diversité, équité et inclusion, et la directrice, Relations autochtones et engagement auprès des communautés, toutes deux nommées à l'automne 2021, assumeront des fonctions de leadership et de sensibilisation culturelle afin de transformer la culture organisationnelle à tous les échelons de l'institution, d'éliminer le racisme systémique et de créer un milieu de travail équitable et inclusif.

Concrètement, en 2022-2023, l'ONF mettra en place une structure de gouvernance en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Il établira des balises et sélectionnera des indicateurs de rendement afin de mesurer les progrès réalisés vers l'obtention des résultats prévus. Il reverra en outre sa stratégie d'attraction et de fidélisation des talents en mettant l'accent sur les groupes visés par l'équité.

En étroite collaboration avec le comité-conseil autochtone, l'ONF actualisera et mettra en œuvre son Plan d'action autochtone.

L'organisation continuera également à soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la dualité linguistique canadienne.

Assurer le bien-être du personnel et des collaborateurs et collaboratrices, et offrir du perfectionnement professionnel

L'ONF continuera à promouvoir un environnement de travail sain, stimulant et sûr, propice au bien-être des membres du personnel ainsi que des collaborateurs et collaboratrices, et exempt de harcèlement, de racisme systémique et de violence. Soucieux de favoriser la qualité de vie et la santé mentale au travail, il continuera aussi à mettre en œuvre les six recommandations du comité sur la qualité de vie et la santé mentale en milieu de travail. Il contribuera ainsi à consolider une culture en milieu de travail qui priorise la santé psychologique, la sécurité et le bien-être.

Un environnement de travail sain ne comporte ni harcèlement ni violence. Voilà pourquoi, en 2022-2023, l'ONF déploiera le deuxième volet de la formation sur la prévention et la résolution du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Afin de soutenir le perfectionnement professionnel de son personnel, l'ONF mettra en œuvre sa stratégie de gestion des talents en priorisant le développement des compétences des gestionnaires et des employés et employées. Il développera également un nouveau programme de gestion du

rendement, dont les valeurs, les compétences et les comportements attendus feront partie intégrante.

La pandémie a entraîné la transformation des méthodes de travail et l'adoption de nouveaux modes de collaboration. En 2022-2023, l'ONF implantera la politique sur le télétravail et les nouveaux modes de travail hybride. Il entend terminer la reconfiguration des espaces de travail collaboratifs en vue de s'adapter à ces nouvelles approches.

Plan technologique

Le Plan technologique 2021-2025 de l'ONF, qui en est maintenant à la deuxième année de sa mise en œuvre, poursuit plusieurs objectifs. Il vise à permettre à l'organisation de relever les défis technologiques que suscite un environnement numérique en constante évolution et d'atteindre ses objectifs stratégiques en matière de création et de distribution d'œuvres audiovisuelles, tout en offrant aux créateurs et créatrices de tout le pays les outils technologiques les mieux adaptés qui soient à leur démarche de création.

En 2022-2023, l'ONF uniformisera les technologies utilisées dans les studios de production et terminera la modernisation de leur réseau et de leur infrastructure (notamment par l'augmentation de la largeur de bande) dans le but d'offrir un accès plus équitable à ses ressources de production et à son expertise technique d'un océan à l'autre. Il interconnectera les centres de production et poursuivra le déploiement d'outils de production virtuels afin d'ouvrir de nouvelles possibilités pour la création et de favoriser la synergie entre ses équipes et les collaborateurs et collaboratrices.

Le plan prévoit aussi, en 2022-2023, l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'information qui permettra de fonder la prise de décision sur des données fiables, auxquelles un portail centralisé comprenant des tableaux de bord, des rapports et des statistiques permettra d'accéder aisément.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
Budget principal des dépenses	10 430 890	10 430 890	10 429 161	10 429 161
Fonds renouvelable	-	52 195	41 835	56 386
TOTAL	10 430 890	10 483 085	10 470 996	10 485 547

Les dépenses budgétaires et les dépenses prévues reflètent les besoins continus en services de soutien à l'exécution des programmes de l'organisation.

En 2022-2023 et dans les années à venir, les nouvelles acquisitions d'immobilisations permettront à l'ONF de mettre en œuvre la technologie nécessaire à la connexion virtuelle de l'ensemble de ses bureaux et de ses installations. Grâce à ces investissements, l'organisation sera également en mesure de développer une stratégie de gestion de l'information qui favorisera la prise de décisions basée sur des données fiables, auxquelles un portail centralisé simplifiera l'accès. Le financement sera tiré de prélèvements sur le fonds renouvelable.

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2022-2023 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
73	73	73

Assurer la santé et la sécurité de son personnel et de ses collaborateurs et collaboratrices est la priorité absolue de l'ONF. Une équipe multidisciplinaire gère activement la réponse aux défis que pose la COVID-19 par la mise en place d'une politique sur le télétravail, par la mise en œuvre de mesures sanitaires évolutives et par des communications régulières sur le sujet, ainsi que par la production de rapports sur les incidences de la pandémie. En outre, l'organisation prend plusieurs initiatives afin de développer ses technologies de gestion de l'information, particulièrement l'implantation d'un système d'intelligence d'affaire pour améliorer la prise de décision.

Dépenses et ressources humaines prévues

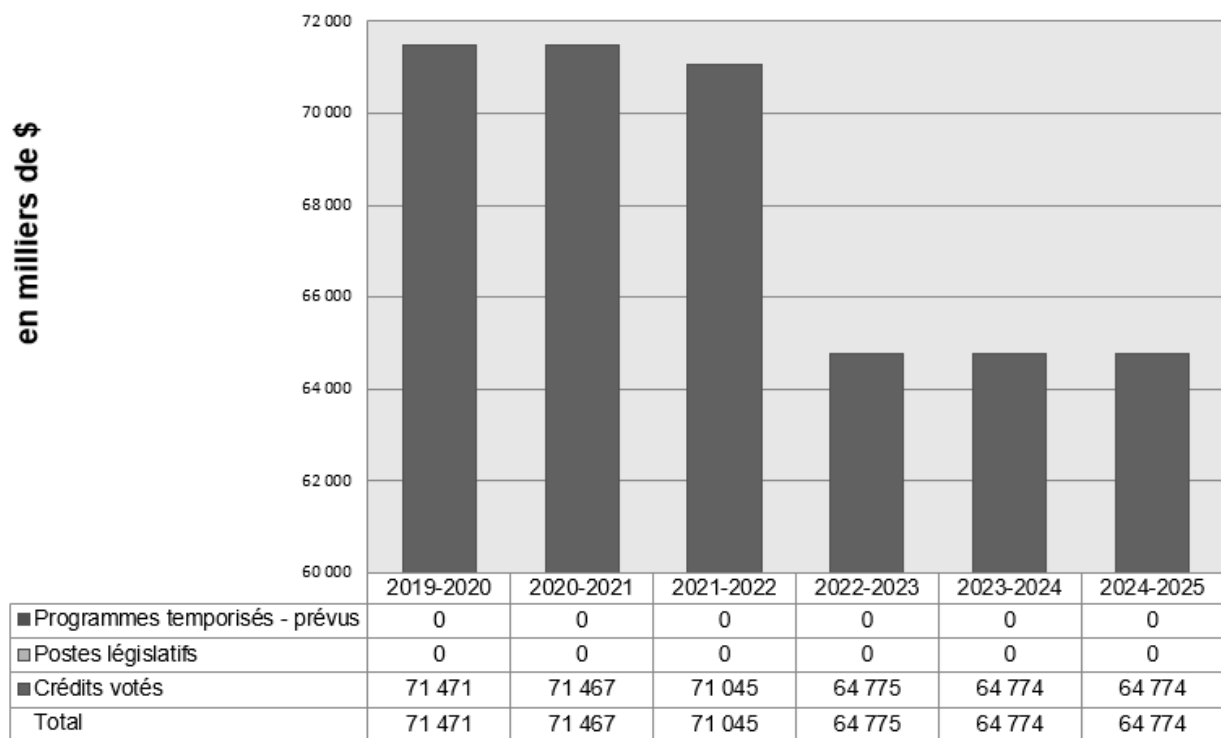
Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps. Le graphique ne fait pas état des dépenses financées à même le fonds renouvelable de l'ONF. Ce fonds sert à financer le fonds de roulement et les acquisitions d'immobilisations ; il est remboursé périodiquement par les autorisations votées du budget principal des dépenses.

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère



L'ONF a reçu 14,4 millions de dollars pour financer le déménagement de son bureau central à Montréal ; 4,6 millions en 2019-2020 et 9,8 millions au cours des exercices précédents. Le déménagement a eu lieu à l'automne 2019 et à l'hiver 2020. L'organisation remboursera ces 14,4 millions de dollars par une diminution de 1,2 million de dollars de son allocation annuelle durant 12 ans, amorcée en 2020-2021.

Les dépenses comprennent le financement de besoins opérationnels critiques, soit 4,7 millions de dollars de dépenses réelles en 2020-2021 et 5,1 millions de dollars de dépenses prévues en 2021-2022.

Les dépenses prévues en 2022-2023 comprennent une réduction de 0,8 million de dollars de l'allocation annuelle, affectée au remboursement du fonds renouvelable pour les investissements faits en 2019-2020. Prévu sur cinq ans, ce remboursement a débuté en 2021-2022.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle de l'ONF et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2019-2020	Dépenses réelles 2020-2021	Prévisions des dépenses 2021-2022	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
---	----------------------------	----------------------------	-----------------------------------	---	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Autorisations votées du budget principal des dépenses

Programmation et production audiovisuelles	37 074 606	38 620 938	38 067 353	34 973 394	34 688 322	34 688 322	34 688 322
Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires	22,782,247	21 960 486	22 300 017	20 244 162	19 656 234	19 656 234	19 656 234
Total partiel	59 856 853	60 581 424	60 367 369	55 217 556	54 344 556	54 344 556	54 344 556
Services internes	11 614 193	10 885 122	10 677 340	10 430 890	10 430 890	10 429 161	10 429 161
Total	71 471 046	71 466 546	71 044 709	65 648 446	64 775 446	64 773 717	64 773 717

Autorisations du Fonds renouvelable

Programmation et production audiovisuelles	1 340 634	2 123	-	-	1 931 202	1 631 551	1 466 041
Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires	3 021 110	68 198	-	-	626 336	418 346	357 113
Total partiel	4 361 744	70 321	-	-	2 557 537	2 049 897	1 823 154
Services internes	77 514	213 055	-	-	52 195	41 835	56 386
Total	4 439 258	283 376	-	-	2 609 732	2 091 732	1 879 540

Autorisations totales

Programmation et production audiovisuelles	38 415 240	38 623 061	38 067 353	34 973 394	36 619 524	36 319 873	36 154 363
Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires	25 803 357	22 028 684	22 300 017	20 244 162	20 282 570	20 074 580	20 013 347
Total partiel	64 218 597	60 651 745	60 367 369	55 217 556	56 902 093	56 394 453	56 167 710
Services internes	11 691 707	11 098 177	10 677 340	10 430 890	10 483 085	10 470 996	10 485 547
Total	75 910 304	71 749 922	71 044 709	65 648 446	67 385 178	66 865 449	66 653 257

L'ONF estime ses dépenses budgétaires à 65,6 millions de dollars en 2022-2023, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Établies à 64,8 millions de dollars, les dépenses prévues à partir des autorisations principales 2022-2023 sont inférieures au budget principal des dépenses ; elles reflètent le remboursement de 0,8 million de dollars du fonds renouvelable pour des investissements faits en 2019-2020. Prévu sur cinq ans, ce remboursement a débuté en 2021-2022.

Les autorisations principales votées comprennent le financement de besoins opérationnels critiques, soit 4,7 millions de dollars de dépenses réelles en 2020-2021 et 5,1 millions de dollars de dépenses prévues en 2021-2022.

En 2019-2020, les dépenses réelles financées à même les autorisations principales (71,5 millions de dollars) englobent le déménagement du bureau central à Montréal, dont le coût est imputé au poste responsabilités essentielles et services internes. Le déménagement du bureau central de l'ONF a eu lieu à l'automne 2019 et à l'hiver 2020.

En 2019-2020, les dépenses ont aussi inclus le renouvellement de l'équipement technologique servant à la production audiovisuelle ainsi qu'au déménagement et à la modernisation de l'installation de numérisation et de conservation de l'ONF. Ces investissements majeurs se sont chiffrés à 5 millions de dollars, dont 4,3 millions ont été financés à même le fonds renouvelable, ce qui permet de rembourser ces acquisitions d'immobilisation en cinq ans.

L'ONF a commencé à mettre en œuvre son Plan technologique 2021-2025, un plan nécessaire pour relever les défis technologiques d'un environnement de travail en constante évolution qui lui permettra d'atteindre ses objectifs stratégiques en matière de création et de distribution d'œuvres audiovisuelles.

En 2020-2021 et 2021-2022, l'organisation finance ces investissements à même les autorisations principales en réduisant ses coûts et en réalisant des économies de fonctionnement supplémentaires qui découlent du ralentissement attribuable à la COVID-19. Les investissements se sont établis à 4,8 millions de dollars en 2020-2021 et ils devraient se chiffrer à 1,4 million en 2021-2022.

En 2022-2023 et dans les années à venir, les nouvelles acquisitions d'immobilisations permettront à l'ONF de mettre en œuvre la technologie nécessaire à la connexion virtuelle de l'ensemble de ses bureaux et installations, ainsi que d'adopter les outils technologiques optimaux pour créer et distribuer du contenu audiovisuel à distance. Grâce à ces investissements, l'organisation sera également en mesure de développer une stratégie de gestion de l'information qui favorisera la prise de décisions basée sur des données fiables, auxquelles un portail centralisé simplifiera l'accès. Le financement sera tiré de prélèvements sur le fonds renouvelable.

Le niveau de référence de l'ONF a été réduit de 1,2 million de dollars pour le remboursement des avances de fonds reçues pour le déménagement du bureau central à Montréal. Cette réduction a commencé en 2020-2021 et devrait durer douze ans, ce qui représente un remboursement total de 14,4 millions de dollars.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle de l'ONF et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Prévisions d'équivalents temps plein 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025
Programmation et production audiovisuelles	156	158	154	154	154	154
Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires	164	154	157	157	157	157
Total partiel	320	312	311	311	311	311
Services internes	74	75	75	73	73	73
Total	394	387	386	384	384	384

Comparativement à l'exercice 2019-2020, les ressources humaines consacrées à l'accessibilité des œuvres et à l'interaction avec les auditoires ont diminué, alors que celles affectées à la programmation et à la production audiovisuelles ainsi qu'aux services internes sont demeurées relativement stables. D'une part, grâce à l'accélération de la mise en œuvre du Plan technologique, les activités de production audiovisuelle n'ont été que minimalement interrompues durant la pandémie en raison des nouvelles méthodes de collaboration à distance. D'autre part, plusieurs activités liées à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles, comme les festivals et les événements communautaires, ont été annulées ou tenues virtuellement, ce qui a entraîné la réduction des besoins en services techniques. De plus, conformément aux directives de santé publique, les installations de conservation de l'ONF ont été fermées plusieurs semaines, d'où le ralentissement des activités de numérisation et de préservation.

Cette tendance se poursuivra tout au long des exercices 2021-2022 et 2022-2023, puisqu'il sera encore difficile de reprendre les activités destinées au grand public. Assurer la santé et la sécurité de son personnel et de ses collaborateurs et collaboratrices est la priorité absolue de l'ONF. Une

équipe multidisciplinaire gère activement la réponse aux défis que pose la COVID-19 par l'établissement d'une politique sur le télétravail, par la mise en œuvre de mesures sanitaires évolutives, ainsi qu'au moyen de communications régulières sur le sujet et de la production de rapports sur les incidences de la pandémie.

L'ONF a malgré tout lancé deux initiatives en 2021-2022, lesquelles se poursuivront en 2022-2023 et dans les années suivantes :

- la mise en œuvre du Plan technologique 2021-2025, qui permettra de développer des outils de collaboration à distance pour la production et la postproduction, ainsi que la nouvelle génération de plateformes numériques pour la distribution de ses œuvres ; grâce au Plan technologique, l'organisation pourra en outre moderniser ses technologies de gestion de l'information, particulièrement en implantant un système d'intelligence d'affaires pour améliorer la prise de décision ;
- la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'organisation : l'ONF a ainsi créé deux nouveaux postes de direction dont les titulaires sont respectivement responsables des pratiques en matière d'équité et de lutte contre le racisme, et des relations autochtones et de l'engagement auprès des communautés.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de l'ONF sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)^{vii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations de l'ONF de 2021-2022 à 2022-2023.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de l'ONF](#)^{viii}.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023	Écart (résultats prévus 2022-2023 moins prévisions des résultats 2021-2022)
Total des dépenses	78 623 000	72 535 000	(6 088 000)
Total des revenus	5 667 000	4 206 000	(1 461 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	72 956 000	68 329 000	(4 627 000)

Les dépenses prévues en 2022-2023 s'établissent à 72 535 000 \$ et sont inférieures à celles de 2021-2022, estimées à 78 623 000. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- Les fonds reçus en 2021-2022 pour les besoins opérationnels critiques, d'un montant de 5 087 000 \$;
- Une augmentation de l'amortissement correspondant au niveau des acquisitions d'immobilisations ;
- Une diminution de 1 461 000 \$ des recettes prévues, établie selon les ententes de partenariats connus à ce jour.

Le coût de fonctionnement net est ainsi réduit de 4 627 000 \$ entre 2021-2022 et 2022-2023.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien

Administrateur général : Claude Joli-Coeur, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'ONF

Portefeuille ministériel : Patrimoine canadien

Instruments habilitants : [Loi sur le cinéma^{ix}](#), L.R.C., ch. N-8

Année d'incorporation ou de création : 1939

Autres : Le conseil d'administration de l'ONF est composé de huit membres, soit le commissaire du gouvernement à la cinématographie, qui agit à titre de président, le directeur général de Téléfilm Canada (membre de droit) et six autres personnes nommées par le gouverneur en conseil. À l'exception du commissaire et de la directrice générale de Téléfilm Canada, les membres du conseil sont désignés pour un mandat de trois ans. Le rôle du conseil est principalement de définir les orientations stratégiques de l'ONF et d'en surveiller les résultats. Il approuve, entre autres, ses plans stratégiques et ses budgets.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle de l'ONF se trouvent dans le [site Web de l'ONF^x](#).

Des renseignements sur les engagements de la lettre de mandat de l'ONF se trouvent dans la [lettre de mandat du ministre^{xi}](#).

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le [site Web de l'ONF^{xii}](#).

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de l'ONF pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS	Responsabilité essentielle 1 : Programmation et production audiovisuelles		Responsabilité essentielle 2: Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires		SERVICES INTERNES
	Résultat ministériel : Les œuvres de l'ONF sont le reflet des perspectives pancanadiennes.	Indicateur : Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs du Québec Indicateur : Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de l'Ontario Indicateur : Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de l'Atlantique Indicateur : Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs des Prairies canadiennes, du Nunavut et des territoires du Nord-Ouest Indicateur : Pourcentage d'œuvres signées par les cinéastes et créateurs de la Colombie-Britannique et du Yukon	Résultat ministériel : Les œuvres de l'ONF sont visionnées à travers le monde	Indicateur: Nombre de titres offerts en ligne Indicateur: Nombre de visionnages d'œuvres de l'ONF Indicateur: Pourcentage de la population canadienne qui affirme avoir vu une production de l'ONF au cours de la dernière année Indicateur: Nombre d'interactions entre l'ONF et ses auditoires en ligne	
RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES	Résultat ministériel : L'ONF est un centre mondial d'excellence en production audiovisuelle.	Indicateur : Nombre de prix remportés dans les festivals et les galas.	Résultat ministériel : Les œuvres de l'ONF sont préservées et leur pérennité est assurée pour les générations futures	Indicateur: Pourcentage d'œuvres numérisées de la collection active	
	Résultat ministériel : L'ONF encourage les talents de l'industrie et de la diversité culturelle canadiennes.	Indicateur: Pourcentage de productions achevées signées par la relève Indicateur: Pourcentage de productions achevées, réalisées par des cinéastes et créateurs autochtones Indicateur: Pourcentage de productions achevées, réalisées par des femmes	Programme: Distribution des œuvres et interaction avec les auditoires Programme: Promotion des œuvres et rayonnement de l'ONF Programme: Conservation, préservation et numérisation des œuvres	Indicateur: Pourcentage d'œuvres numérisées de la collection totale	

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de l'ONF sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xiii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de l'ONF](#)^{xiv}.

- ▶ Programme à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies
- ▶ Rapport sur les achats écologiques
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus;

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de l'ONF ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xv}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

1501, rue De Bleury
Montréal (Québec)
Canada, H3A 0H3

Numéro(s) de téléphone : 514-594-8531

Adresse(s) de courriel : rapports@onf-nfb.gc.ca

Site(s) Web :

www.onf.ca^{xvi}

www.canada.ca/fr/office-national-film.html^{xvii}

Médias sociaux :

<https://www.facebook.com/onf.ca>^{xviii}

<http://www.twitter.com/onf/>^{xix}

<https://vimeo.com/thenfb>^{xx}

<https://www.youtube.com/user/onf>^{xxi}

https://www.instagram.com/onf_nfb/^{xxii}

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : protéger les Canadiens de la COVID-19, aider les Canadiens durant la pandémie, rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne, le pays pour lequel nous menons ce combat.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- viii. Site Web institutionnel de l'ONF, <https://www.canada.ca/fr/office-national-film/organisation/publications/plans-rapports/etats-financiers-prospectif.html>
- ix. Site Web de la législation (Justice), <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-8/page-1.html>
- x. Site Web institutionnel de l'ONF, <https://www.canada.ca/fr/office-national-film/organisation/publications/plans-rapports/plans-ministeriels/2022-2023/raison-detre-mandat-et-role.html>
- xi. Site Web du Premier ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-du-patrimoine-canadien>
- xii. Site Web institutionnel de l'ONF, <https://www.canada.ca/fr/office-national-film/organisation/publications/plans-rapports/plans-ministeriels/2022-2023/contexte-operationnel.html>
- xiii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xiv. Site Web institutionnel de l'ONF, <https://www.canada.ca/fr/office-national-film/organisation/publications/plans-rapports/plans-ministeriels/2022-2023.html>
- xv. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- xvi. Espace de visionnage en ligne de l'ONF, <http://www.onf.ca>
- xvii. Site Web institutionnel de l'ONF, <https://www.canada.ca/fr/office-national-film.html>
- xviii. Facebook de l'ONF, <https://www.facebook.com/onf.ca>
- xix. Twitter de l'ONF, <http://www.twitter.com/onf/>
- xx. Chaîne Vimeo de l'ONF, <https://vimeo.com/thenfb>
- xxi. Chaîne YouTube de l'ONF, <https://www.youtube.com/user/onf>
- xxii. Instagram de l'ONF, https://www.instagram.com/onf_nfb/